



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2017
Français
Original : anglais

**Conférence des Nations Unies visant à appuyer
la réalisation de l'objectif de développement
durable n° 14 : conserver et exploiter de manière
durable les océans, les mers et les ressources marines
aux fins du développement durable**
New York, 5-9 juin 2017
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*
Dialogues sur les partenariats

Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers

Document de réflexion établi par le secrétariat

I. Introduction

1. Le présent document de réflexion, établi conformément à la résolution [70/303](#) de l'Assemblée générale aux fins du dialogue sur les partenariats intitulé « Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers », a trait aux cibles 14.2 et 14.5 des objectifs de développement durable. Il se fonde sur les contributions reçues des États Membres, des organisations intergouvernementales, des organismes du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes¹.

2. Les écosystèmes marins et côtiers, qui comptent des éléments de valeur, tels que des ressources biologiques marines, et présentent de nombreux types d'habitats et de caractéristiques remarquables, comme des mangroves, des récifs coralliens, des prairies de phanérogames, des marais côtiers, des monts sous-marins, des événements hydrothermaux et des coraux d'eau froide, sont essentiels au développement durable et au bien-être de l'humanité. Ils fournissent à cette dernière des services directs ou indirects de tous ordres : nourriture, eau, médicaments, matériaux de construction, énergie, transport, stabilisation du tracé des côtes, protection du littoral et prévention de l'érosion, régulation du climat, production d'oxygène et sauvegarde de la biodiversité, ainsi que des services d'ordre récréatif, esthétique, culturel, religieux et spirituel. Ils font en outre office de puits de carbone et absorbent chaque année environ un quart des émissions totales de dioxyde de carbone d'origine

* [A/CONF.230/1](#).

¹ En raison du nombre limite de mots, toutes les contributions n'ont pas été intégrées dans leur totalité, mais elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://oceanconference.un.org/documents>.



anthropique². Par ailleurs, ils fournissent des moyens de subsistance vitaux à de nombreuses populations côtières, en particulier celles vivant dans des pays en développement qui sont dépendantes des ressources naturelles. Les services rendus par ces écosystèmes ont une valeur économique significative, qui d'après des études se chiffrerait en trillions de dollars des États-Unis chaque année³.

II. Progrès accomplis et tendances

3. Les activités anthropiques marines et terrestres menacent, détériorent et détruisent de plus en plus les écosystèmes marins et côtiers. Ceux-ci subissent les effets cumulatifs majeurs qui découlent des changements climatiques⁴, de l'extraction non durable des ressources marines⁵, de la modification du donné physique et de la destruction des habitats et des paysages marins et côtiers⁶, ainsi que de la pollution marine. Ces effets risquent de se multiplier si aucune mesure n'est prise pour y remédier, d'autant plus que d'après les prévisions, la population mondiale devrait atteindre 9,7 milliards de personnes d'ici à 2050⁷. On estime qu'aujourd'hui déjà, environ 30 % des stocks halieutiques sont pêchés à un niveau non durable d'un point de vue biologique et sont par conséquent surexploités⁸. L'exploitation des mammifères marins, et le fait que ceux-ci sont parfois pris au piège dans les engins de pêche ou heurtés par des navires, ont entraîné l'extinction de certaines espèces de mammifères marins au cours des derniers siècles. En outre, certaines populations comptent désormais si peu d'individus qu'elles ne jouent plus aucun rôle significatif dans l'écosystème. D'importants écosystèmes marins ont déjà subi des dégâts ou font l'objet d'une exploitation déprédatrice. Entre 20 et 35 % des mangroves ont été perdus depuis 1980. Les récifs coralliens connaissent un déclin constant partout dans le monde depuis plus de cent ans, et plus particulièrement depuis les cinquante dernières années. D'après certaines études, on estime qu'environ 19 % des récifs coralliens du monde entier ont été gravement abîmés sans perspective de rétablissement rapide, plus de 60 % sont directement menacés et tous les récifs coralliens risquent de perdre toute fonction d'ici à 2050. D'après certains scénarios de changements climatiques, jusqu'à 60 % de la biomasse actuelle de l'océan pourraient connaître des effets positifs ou négatifs du fait de ces changements, ce qui viendrait perturber bon nombre des services rendus actuellement par les écosystèmes⁹. Cela aurait notamment pour conséquences de rendre les populations locales plus vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes induits par la dégradation des barrières de protection naturelles et d'endommager, voire de détruire, des infrastructures et des établissements humains. En outre, les populations locales seraient contraintes de quitter leur région, par exemple en raison de la diminution des possibilités de pêches ; l'insécurité

² Division des affaires maritimes et du droit de la mer, *Première évaluation mondiale intégrée du milieu marin (première évaluation mondiale des océans)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

³ Ibid.

⁴ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé "Réduction de l'acidification des océans et lutte contre ses effets".

⁵ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Pérennisation des pêches ».

⁶ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Lutte contre la pollution marine ».

⁷ Voir Département des affaires économiques et sociales, *World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables* (ESA/P/WP.241).

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016 : contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*, Rome, 2016.

⁹ Première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin.

alimentaire augmenterait et la quantité d'eau douce disponible diminuerait ; et les moyens de subsistance et les sources d'emploi diminueraient.

4. Les écosystèmes marins et côtiers fournissant d'importants avantages d'un point de vue économique, social, culturel et environnemental, il est crucial de les gérer durablement, de les protéger, de les conserver et de les restaurer. La restauration et la protection de la santé des océans et du littoral contribuent également à rendre les systèmes humains et les systèmes naturels plus résilients face aux changements climatiques et à renforcer leur capacité à s'adapter à d'autres menaces.

5. Les agresseurs environnementaux qui sont à l'œuvre interagissent entre eux. On ne peut donc pas se contenter de gérer isolément toutes les activités qui ont des répercussions sur les écosystèmes marins si l'on entend assurer la bonne santé et la résilience de l'océan. Il faut tenir compte des effets cumulatifs.

6. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer fournit un cadre juridique pour toutes les activités menées dans les océans et les mers, notamment en matière de conservation et de gestion durable des ressources biologiques marines, de biodiversité marine et de protection et de préservation du milieu marin.

7. Plusieurs activités sont entreprises pour identifier et décrire les zones marines devant faire l'objet de mesures de conservation, et différents critères d'identification existent. On peut citer par exemple l'exercice entrepris à l'échelle mondiale dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, dont l'objet est de faciliter, lors d'ateliers régionaux, la description d'aires marines écologiquement et biologiquement importantes. Jusqu'à présent, ces ateliers régionaux ont porté sur plus de 70 % de l'océan et ont permis de décrire plus de 200 aires répondant aux critères scientifiques définissant les aires marines écologiquement et biologiquement importantes. On peut également citer les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour identifier les écosystèmes marins vulnérables et celles prises par l'Organisation maritime internationale pour identifier les zones maritimes particulièrement vulnérables. Il pourrait se révéler utile d'examiner plus attentivement toutes ces activités et mesures pour déceler celles qui font double emploi et favoriser les synergies.

8. Divers outils et mesures de gestion par zone peuvent être utilisés pour gérer durablement, protéger, conserver et restaurer les écosystèmes marins, par exemple l'application d'approches écosystémiques, l'aménagement de l'espace marin, l'aménagement intégré des zones côtières et la création d'aires marines protégées, conformément aux dispositions du droit international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, notamment les réseaux représentatifs. Ces mesures ont pour principal objectif d'assurer la gestion durable, la protection, la conservation et la restauration des zones et des ressources côtières et marines, y compris le patrimoine culturel subaquatique, et de soutenir dans le même temps les activités présentant un intérêt économique et ayant des répercussions sociales importantes.

9. Des mesures de gestion par zone sont en train d'être intégrées dans des stratégies et des plans nationaux de développement et divers instruments mondiaux, régionaux et nationaux y font référence¹⁰. Dans le cadre de nombreuses initiatives, une série d'outils de gestion sont utilisés de façon intersectorielle et intégrée. Ils comprennent notamment des outils de gestion par zone, des études d'impact sur l'environnement, la gestion des interactions terre-mer, la planification et la gestion

¹⁰ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ».

des bassins hydrographiques, la gestion des ressources, des restrictions s'appliquant aux engins de pêche et la promotion d'une production propre et de technologies respectueuses de l'environnement, ainsi que la prévention et le contrôle de la pollution.

10. Outre qu'ils ont noté la nécessité de gérer les activités qui ont des répercussions sur le milieu marin en suivant une approche de précaution, les États reconnaissent depuis longtemps qu'il est primordial de suivre des approches écosystémiques pour assurer la gestion durable du milieu marin et des ressources marines. Il n'existe pas d'approche écosystémique unique, mais toutes ont pour objectif commun de gérer les activités humaines qui influencent le fonctionnement des écosystèmes dans un sens favorable à la conservation de la santé des écosystèmes et, s'il y a lieu, à sa restauration, afin d'assurer l'utilisation écologiquement durable des biens et des services environnementaux et d'obtenir des avantages sociaux et économiques propres à améliorer la sécurité alimentaire et à garantir des moyens de subsistances. Au niveau national, certains États suivent une approche écosystémique pour gérer les pêches. Au niveau régional, les conventions et plans d'action concernant les mers régionales, les organes régionaux des pêches et les projets relatifs aux grands écosystèmes marins promeuvent également les approches écosystémiques de leurs points de vue respectifs. Ces approches peuvent appuyer toute une série d'autres outils de gestion, notamment l'aménagement de l'espace marin, et ainsi fournir un cadre permettant aux différents secteurs de se coordonner et de coopérer s'agissant des mesures prises aux échelons national et international. Concernant les ressources marines, les services écosystémiques et leur gestion, une grande partie des mesures prises actuellement aux échelles nationale, régionale et mondiale tiennent compte d'approches écosystémiques ou ouvrent la voie à leur application.

11. Aux échelons national et régional, l'aménagement intégré des zones côtières est né de la nécessité pratique de planifier et de gérer les différentes activités économiques qui se tiennent dans les zones littorales, de réglementer le comportement humain, de coordonner les politiques et de gérer les interventions, et de tenir compte de l'utilisation des eaux côtières dans l'aménagement du territoire. Il figure parmi les outils permettant d'appliquer une approche écosystémique aux zones littorales.

12. L'aménagement de l'espace marin est un autre outil important dans l'application d'approches écosystémiques. Il consiste à analyser et à définir la répartition spatiale et temporelle des activités humaines dans les zones marines en faisant intervenir toutes les parties concernées, en vue d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux déterminés par des choix politiques. Au cours des dix dernières années, le concept de l'aménagement de l'espace marin s'est concrétisé petit à petit, et des plans d'aménagement intégré de l'espace marin sont maintenant mis en œuvre dans environ 20 pays ; on s'attend à ce que de plus en plus de pays et de régions suivent la même voie.

13. Les aires marines protégées sont désormais l'un des principaux outils utilisés pour assurer la conservation de la biodiversité marine. Elles sont créées dans le cadre de plusieurs instruments mondiaux et régionaux, notamment la Convention sur la diversité biologique, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », plusieurs conventions et plans d'action concernant les mers régionales ainsi que des conventions régionales sur la gestion des pêches. Ces aires permettent de remplir un grand nombre d'objectifs, concernant notamment la protection des habitats et des espèces, la pêche, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, les utilisations durables, la culture, l'éducation et la sensibilisation du public, et l'application d'approches de précaution et d'approche écosystémiques. Elles

donnent également aux populations locales la possibilité de gérer de nouveau les ressources marines de leur région. Elles peuvent aussi se révéler utile en matière d'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, et contribuer à la résilience des écosystèmes sociaux et écologiques. En créant ces aires, il est possible d'y interdire l'ensemble ou une partie des activités, ou de limiter certaines activités, par exemple en imposant des interdictions pour une zone et une durée déterminées, en appliquant des restrictions aux engins de pêche ou aux quotas de pêche, ou encore en requérant la délivrance de licences et de permis spécifiques. Outre les aires marines protégées créées par les gouvernements et souvent gérées par ces derniers, au moins en partie, les aires protégées par des populations autochtones et locales et les zones protégées privées représentent également une part importante de l'ensemble des mesures de conservation qui existent. Il existe aujourd'hui 14 688 aires marines protégées, qui couvrent près de 15 millions de kilomètres carrés, soit 4,12 % des océans, ce qui constitue une augmentation de 3,4 % par rapport à 2014. Les réserves marines interdites à la pêche, qui offrent un degré de protection plus élevé et présentent plus d'avantages, ne couvrent qu'un pour cent des océans¹¹. Même si les aires marines protégées se sont considérablement étendues au cours de la dernière décennie, elles sont réparties de façon très inégale et se trouvent en majorité dans un petit nombre de pays. Une grande partie d'entre elles se trouve dans les eaux de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de l'Europe et de ses territoires d'outre-mer. En Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie du Sud et de l'Est et dans les petits États insulaires, il importe de créer des aires de ce type à un rythme beaucoup plus soutenu, car les populations côtières qui y vivent sont très dépendantes de la bonne santé des écosystèmes marins, qui est cruciale pour leur économie, leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Les régions polaires sont également sous-représentées. On tend de plus en plus à créer des aires marines protégées plus vastes, des études scientifiques ayant démontré que les avantages en matière de conservation étaient ainsi plus nombreux.

14. Des activités sont également entreprises pour assurer la conservation du patrimoine culturel subaquatique et des aires marines ayant une valeur universelle exceptionnelle. La Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture compte actuellement 49 sites marins répartis dans 37 pays, qui sont reconnus pour leur biodiversité marine unique, leur écosystème singulier, leurs processus géologiques remarquables et leur beauté exceptionnelle. Ces sites couvrent à peu près 10 % de la surface de l'ensemble des aires marines protégées¹².

15. Ces dernières années, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience des nombreux services rendus par les écosystèmes marins et de la richesse de la biodiversité présente dans les écosystèmes pélagiques et benthiques se trouvant dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (la haute mer et la Zone). Les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées, et les études d'impact sur l'environnement figurent parmi l'ensemble des questions examinées par le Comité préparatoire créé en application de la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le

¹¹ Centre mondial de surveillance pour la conservation et Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, *Protected Planet Report 2016: How Protected Areas Contribute to Achieving Global Targets For Biodiversity*, Cambridge, Royaume-Uni, 2016.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *The future of the World Heritage Convention for marine conservation: celebrating 10 years of the World Heritage Marine Programme*, Paris, 2016.

droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».

16. Bon nombre d'organismes des Nations Unies entreprennent actuellement des activités en faveur de la gestion, de la protection, de la conservation et de la restauration des écosystèmes côtiers et marins, qui ont trait notamment : à l'utilisation d'outils de gestion par zone faisant appel à la science ; à l'établissement d'orientations générales et à la création de moyens en vue de soutenir la mise en œuvre d'une gestion et d'une gouvernance fondées sur les écosystèmes ; au renforcement de la capacité des États Membres à prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques et se préparer aux dangers côtiers ; à des systèmes de prévention concernant des phénomènes climatiques et météorologiques particuliers, comme El Niño, qui peuvent avoir des conséquences pour les écosystèmes du monde entier ; à l'élaboration de directives et d'outils et de documents de formation ; à l'identification de la diversité biologique des espèces aux échelons national, régional et mondial ; à la création d'une base de données répertoriant les mesures de gestion pertinentes s'agissant de la protection des espèces et des écosystèmes vulnérables ; à l'examen des effets des changements climatiques et de la pollution marine sur les écosystèmes ; à l'élaboration de réglementations relatives à l'environnement visant à gérer les effets de l'exploitation minière des grands fonds marins et de nombreuses autres activités.

17. Des efforts sont également accomplis dans les domaines suivants : renforcement de l'efficacité des aires marines protégées et répartition plus équitable de leur coût et leurs avantages entre les parties prenantes concernées ; création de réseaux régionaux et de portails d'échange d'informations en vue de renforcer les capacités et de partager les expériences ; cours de formation aux outils de gestion par zone ; suivi continu des progrès accomplis en matière de conservation des zones littorales et marines, y compris de l'ensemble des aires marines protégées ; mise en œuvre de divers programmes, ayant trait notamment à la promotion de la coopération en matière d'utilisation durable des écosystèmes marins en vue de prévenir la perte et la détérioration d'habitats côtiers ; viabilité des pêches ; prévention, contrôle et gestion de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; rapprochement des scientifiques et des décideurs ; gestion des interactions entre l'humanité et la biodiversité ; et prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement. Enfin, d'importants efforts ont été faits pour faciliter la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les zones marines et côtières, qui couvrent les mêmes aspects que les cibles de l'objectif 14 et d'autres objectifs de développement durable ou en sont très proches¹³.

III. Difficultés et perspectives

18. L'une des principales difficultés de l'utilisation durable de la biodiversité marine tient au fait que les zones écologiquement riches attirent souvent les activités humaines et deviennent des centres socio-économiques. Les zones où la diversité biologique est grande représentent donc souvent une proportion excessivement élevée des zones où se trouvent des infrastructures portuaires et côtières et où le littoral fait l'objet d'une utilisation intensive, notamment pour la pêche et d'autres activités. Les 66 grands écosystèmes marins du monde, par exemple, sont les régions qui sont à la fois les plus productives et où les pressions exercées sont les plus fortes. Les frontières physiques des grands écosystèmes marins vont généralement au-delà des limites juridiques, et ces écosystèmes peuvent

¹³ Par exemple, les objectifs d'Aichi numéro 10, 11, 12, 14 et 15.

englober les zones maritimes de deux pays ou plus. Cela favorise la coopération internationale entre les pays, mais cela constitue aussi une grande difficulté en matière de gouvernance.

19. Malgré le recours à l'aménagement intégré des zones côtières et la création d'aires marines protégées, et en dépit des succès obtenus au niveau local, la diversité biologique des zones côtières continue de diminuer et les pressions se font plus fortes. La bonne mise en œuvre de l'aménagement intégré des zones côtières demeure difficile, notamment à cause de l'existence de juridictions et de systèmes décisionnels concurrents, de conflits entre les différentes activités et les différents exploitants et d'une mauvaise gouvernance.

20. En outre, bon nombre des aires protégées ou des aires qu'il est prévu de protéger au moyen d'outils de gestion par zone sont éloignées des zones où se déroulent des activités commerciales, ou ne protègent pas adéquatement les espèces, les communautés et les habitats les plus menacés. Il se peut également que les aires marines protégées ne remplissent pas pleinement leur objectif en raison de divers facteurs, notamment la pêche illicite, les réglementations qui autorisent la pêche ayant des effets préjudiciables ou le fait que les animaux les quittent en raison de la continuité des habitats ou de la taille insuffisante des réserves. La gestion efficace des aires marines protégées reste l'une des difficultés majeures. En outre, aucune méthodologie normalisée n'a été encore arrêtée pour suivre les progrès accomplis en matière de gestion équitable des aires marines protégées. Les aires marines protégées sont rarement intégrées dans des cadres plus larges de gouvernance et de gestion et, étant peu connectées entre elles, elles n'apportent rien aux processus, aux fonctions et à la productivité des écosystèmes. Les coûts et les avantages sociaux et économiques découlant des aires marines protégées doivent être étudiés plus en détail, et la nécessité de répartir plus équitablement ces avantages sociaux et économiques pourrait être examinée¹⁴.

21. L'élaboration et la mise en place d'outils de gestion par zone devraient, dans la mesure du possible, être combinées à d'autres mesures de conservation et de gestion appropriées et tenir compte des aspects sociaux et économiques ainsi que de la nécessité d'éviter des répercussions néfastes dans d'autres zones. Des études doivent être menées pour déterminer les conditions dans lesquelles il est plus approprié d'opter pour la création d'une aire marine protégée, pour l'adoption d'autres mesures de gestion ou pour l'application combinée de plusieurs outils de gestion.

22. Il est possible d'intégrer davantage de mesures par zone dans les stratégies nationales relatives au développement durable. Il convient donc d'améliorer les outils et les approches de planification et de mieux les utiliser pour intégrer les approches écosystémiques dans les stratégies nationales. Les défis que présentent les changements climatiques peuvent également être pris en compte dans les plans de gestion par zone et les activités de suivi y relatives. La réduction et la gestion des risques de catastrophe pourraient faire partie intégrante de la gestion intégrée des zones côtières. Les réseaux d'observation durable à long terme et les outils de prédiction fiables sont des éléments essentiels des dispositifs d'alerte rapide, dont l'objet est de protéger les régions côtières et les populations qui y vivent.

23. Il est primordial que tous les secteurs, qu'ils mènent des activités marines ou terrestres, travaillent de concert pour examiner les effets que les différentes activités humaines ont sur le fonctionnement des écosystèmes et y remédier, tout en tenant

¹⁴ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé "Accroître les avantages économiques tirés par les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés et garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés".

compte des nombreux avantages, biens et services qui peuvent être tirés des différentes utilisations qui sont faites des écosystèmes marins et côtiers. Une plus grande application des mesures de gestion par zone peut favoriser la coopération intersectorielle et créer des synergies dans la réalisation des cibles de l'objectif n° 14 et des autres objectifs de développement durable. Le partage plus systématique des connaissances et des pratiques peut contribuer à régler les problèmes rencontrés en matière de coordination. Le dialogue à l'échelle mondiale et l'échange de données d'expériences entre régions permettent aussi de faciliter et de stimuler la coopération. On peut citer pour exemple la coopération entre les organisations de mers régionales et les organismes ou arrangements régionaux de gestion de la pêche, qui s'est révélée utile pour promouvoir les approches écosystémiques.

24. Des mesures d'application efficaces, ancrées notamment dans la tradition et les réalités locales, doivent être prises et de nouvelles technologies, comme les satellites, doivent être utilisées pour appuyer les outils de gestion par zone. L'application de ces mesures pourrait être améliorée en concluant des accords nationaux et locaux avec les institutions et les parties prenantes concernées, en veillant à la complémentarité des rôles tenus par les différentes parties concernées et en mettant en commun les compétences et les capacités. Il importe de créer des mécanismes institutionnels pour renforcer et garantir la surveillance, le suivi, le contrôle et l'application efficaces des mesures.

Participation des parties prenantes

25. Souvent, et alors qu'on reconnaît la nécessité de tenir compte du savoir traditionnel et autochtone, on ne fait pas participer de façon suffisamment transparente, juste et équitable les parties prenantes concernées, et en particulier les populations locales, à l'élaboration, la conception et la gestion des mesures de gestion par zone. On propose rarement d'autres moyens de subsistance durables ou d'incitants financiers aux populations locales lorsqu'elles n'ont plus accès aux ressources habituelles du fait de l'application de ces mesures, et les outils permettant de répartir équitablement les avantages sociaux et économiques tirés de ces mesures font défaut.

26. Les outils de gestion par zone devraient garantir l'équilibre entre développement économique, besoins sociaux et protection de l'environnement, tout en tenant compte des aspects culturels. La gestion durable des écosystèmes marins et côtiers demande le concours de parties prenantes des secteurs public et privé et doit jouir de l'adhésion durable des populations côtières. Il importe de savoir combien ces mesures coûteront à court terme et quelles conséquences elles auront pour les communautés locales et les autres parties concernées, et de tenir compte de ces informations. Il faut offrir aux populations locales d'autres moyens de subsistance véritables et les intégrer dans les programmes de développement nationaux. Des cadres législatifs et politiques clairs doivent être mis en place pour favoriser la mobilisation locale et permettre aux populations de jouer un rôle de gardien des ressources marines et ainsi de prendre pleinement part à leur gestion.

27. Il est très important de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'utilisation et la gestion durables des ressources marines et côtières eu égard au rôle significatif que les femmes jouent très régulièrement dans la pêche commerciale artisanale¹⁵ et l'aquaculture et, surtout, dans la chaîne logistique, des activités de pêche et de récolte à la consommation et la commercialisation.

¹⁵ Ibid.

Gouvernance

28. De manière générale, la gouvernance en matière de gestion durable, de protection, de conservation et de restauration des écosystèmes marins présente des lacunes à tous les niveaux, et il reste souvent difficile d'instaurer une coopération et une gestion intersectorielles grâce aux mesures de gestion par zone. Le manque de coordination entre les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et celui de la biodiversité et de sa conservation est particulièrement problématique. Toutes ces difficultés sont encore aggravées lorsque les secteurs concernés font l'objet d'une mauvaise gouvernance, qui s'illustre notamment par le caractère inadapté des politiques et des lois, la non-application des mesures, la fragilité des institutions et le manque de mobilisation de la société civile. Souvent, les institutions ne disposent pas d'assez de capacités et ne collaborent pas suffisamment entre elles (dans les secteurs et entre les organismes publics) pour ce qui est des diverses mesures de gestion par zone, en conséquence de quoi les connaissances et les données en la matière sont incomplètes, l'échange d'informations laisse à désirer et les activités de gestion entreprises font double emploi. En outre, on déplore l'absence d'organes publics capables de mener des actions fortes et coordonnées en matière de gestion et de planification côtière et marine intégrées ; le manque d'efficacité des lois nationales et des cadres administratifs et techniques ; et l'insuffisance des moyens techniques, financiers et humains.

29. Il est possible de renforcer la gouvernance à tous les niveaux. Une bonne gouvernance passe par la prise en compte des différents secteurs et activités d'exploitation d'une part, et des aspects sociaux qui y sont liés d'autre part, y compris les moyens de subsistance. Cela comprend notamment la prévention et la gestion des déchets, en particulier des eaux usées issues des diverses activités terrestres, comme l'agriculture et l'industrie ; l'examen des conséquences du changement d'affectation des terres et de l'urbanisation ; la gestion durable des pêches¹⁶ ; la gestion des intérêts concurrents et des différentes utilisations des écosystèmes côtiers ; et, de manière générale, tous les aspects de la gestion des écosystèmes côtiers et marins.

30. La gouvernance pourrait être améliorée si la transparence, la responsabilité, la participation, la coordination, la légitimité et la capacité d'adaptation étaient renforcées, et l'équité pourrait être davantage garantie si des moyens permettant de répartir les avantages tirés de la conservation à l'échelle locale étaient créés, en particulier pour appuyer le développement économique et touristique local¹⁷, les programmes de renforcement des capacités et les pratiques d'embauchage.

31. Les institutions et les différents ministères nationaux devraient conclure des accords pour favoriser les synergies et mieux définir leurs responsabilités communes. Il faut intégrer les politiques, rapprocher les institutions et mieux définir les dispositifs de gouvernance applicables aux politiques nationales relatives aux différents secteurs et aux mesures de gestion par zone. La mise en œuvre de politiques intersectorielles et la juste répartition des avantages en découlant bénéficieront à l'ensemble des parties concernées et permettront de mettre en place des moyens rentables pour assurer la gestion durable, la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes marins et côtiers. Cela permettra également de trouver un large éventail de sources potentielles de cofinancement.

¹⁶ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Pérennisation des pêches ».

¹⁷ Voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Accroître les avantages économiques tirés par les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés et garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ».

Connaissances et données

32. La gestion durable des écosystèmes passe notamment par l'équilibre entre utilisation durable et conservation de la biodiversité ; pourtant, il semble qu'il existe peu de réelles procédures pour combler les différentes lacunes en matière de connaissances et garantir que la gestion se fonde sur des informations pertinentes¹⁸. Il importe de mieux comprendre les écosystèmes et leur fonctionnement, en particulier du point de vue de leur conservation et de leur restauration, des limites écologiques, des seuils critiques, de la résilience socioécologique et des services écosystémiques. La connaissance des espèces marines et de la diversité des ressources marines est également lacunaire. Le manque de connaissances scientifiques des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale est tel qu'on ne peut prévoir l'ampleur des incidences des phénomènes à l'œuvre dans les océans, ni les limites de productivité des écosystèmes et la durée nécessaire pour que ceux-ci retrouvent leur état normal. De nombreux aspects de la gestion intégrée des zones côtières restent très mal connus. D'un point de vue scientifique, on ne sait pas encore très bien si les mesures de gestion par zone présentent des avantages, en particulier sur le plan socioéconomique. Il demeure très difficile d'obtenir suffisamment de données et d'informations scientifiques crédibles, en particulier pour les pays en développement, et le coût élevé des recherches scientifiques marines constitue également un obstacle important.

33. Il faut poursuivre les évaluations¹⁹ et les recherches consacrées aux écosystèmes marins et côtiers et aux services qu'ils rendent et en élargir le champ aux aspects sociaux et économiques et aux répercussions potentielles que ceux-ci auront sur les écosystèmes et leur résilience. On sait qu'il est essentiel de mesurer les changements que connaissent les écosystèmes marins pour élaborer à l'avenir des politiques de gestion informées. C'est notamment grâce à l'évaluation précise des ressources naturelles que tous les acteurs qui les exploitent de façon directe ou indirecte pourront contribuer à leur pérennité. La collecte, la disponibilité et l'échange des données doivent être encouragés, notamment au moyen de réseaux d'observation et d'inventaires. Il faudrait davantage tirer profit des connaissances traditionnelles des populations locales en matière d'écologie. Les modes traditionnels et autochtones d'acquisition des connaissances pertinents et les actions collectives des populations locales et autochtones peuvent en effet compléter les informations scientifiques et contribuer à la bonne mise en œuvre des mesures. Des objectifs clairs et mesurables doivent être fixés pour évaluer l'efficacité et les effets des mesures de gestion par zone et déterminer en quoi les activités humaines terrestres nuisent à leur efficacité. À cette fin, ces mesures devraient faire l'objet d'examen périodique. Il conviendrait d'établir des données de références pour garantir une gestion informée et intégrée des océans.

Développement des capacités

34. Au niveau national comme au niveau local, et en particulier dans les pays en développement, des lacunes existent quant aux moyens techniques et aux capacités de gestion nécessaires pour procéder à l'identification scientifiques des zones devant être protégées, en établir les plans de gestion et faire appliquer les mesures éventuellement nécessaires²⁰. Il importe d'améliorer la coopération technique et

¹⁸ Voir le document de réflexion sur le thème intitulé « Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer la technologie marine »;

¹⁹ Voir, par exemple, la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin.

²⁰ Pour davantage d'informations sur le renforcement des capacités, voir aussi le document de réflexion sur le thème intitulé « Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer la technologie marine ».

scientifique et de renforcer sensiblement les capacités des pays pour assurer la coordination infranationale et la coopération internationale pour ce qui est des grandes questions transfrontières.

Aspects financiers

35. Les mesures de gestion par zone ne bénéficient, à aucun niveau, de financement spécifique durable. Le recours à des outils financiers innovants aux fins de la gestion des écosystèmes se heurte également des difficultés : il est difficile, d'une part, de mobiliser des financements publics nationaux en vue d'appuyer des politiques intégrées et, d'autre part, d'obtenir l'engagement et les contributions de partenaires ou d'institutions d'appui.

36. Il faut augmenter considérablement le financement dans son ensemble. Des fonds d'affectation spéciale pourraient être mis sur pied aux échelles nationale et régionale pour financer la création d'aires marines protégées et l'application d'autres mesures de gestion par zone, et des mécanismes de financement novateurs pourraient également être mis en place pour contribuer à la création de réseaux régionaux visant à améliorer les connaissances et à renforcer les capacités et les politiques en matière de gestion par zone aux échelons national et local. Des ressources suffisantes devraient être allouées au suivi, au contrôle et à la surveillance des outils de gestion par zone. Les formules innovantes obéissant au principe du pollueur payeur qui tiennent compte des liens entre terre et mer pourraient prévoir l'affectation de fonds à des mesures de restauration et de conservation du milieu marin. Les analyses des lacunes peuvent déboucher sur des stratégies nationales de financement viable axées sur le financement à long terme des mesures de gestion par zone.

IV. Partenariats existants

37. Il existe à différents niveaux un grand nombre de partenariats en matière de gestion des écosystèmes marins et côtiers, qui font intervenir un large éventail de parties prenantes et qui prennent diverses formes²¹. Ils couvrent pratiquement tous les aspects de la gestion des écosystèmes, à savoir : la gestion des menaces précises qui pèsent sur un type particulier d'écosystème ou d'espèce ; la coordination entre les institutions ; la recherche scientifique et l'échange de données, de connaissances et de pratiques optimales ; la création d'outils et de stratégies de financement ; et l'application de mesures de gestion par zone, notamment d'outils au service de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Certains partenariats consistent à renforcer les capacités des pays pour leur permettre de mettre au point et d'appliquer efficacement des mesures de gestion par zone et de les intégrer dans les stratégies nationales.

38. En raison des moyens limités dont ils disposent, certains pays, en particulier des pays en développement, tendent à appliquer des approches holistiques, qui englobent plusieurs domaines. Compte tenu du nombre important de partenariats existants, il sera essentiel de renforcer la coopération pour garantir leur efficacité et éviter qu'ils ne fassent double emploi. Il pourrait s'avérer utile d'analyser et d'échanger les meilleures pratiques qui existent en matière de coopération intragouvernementale. Lorsque des organisations poursuivent des objectifs semblables ou partagés, elles pourraient éventuellement définir des domaines de

²¹ Pour davantage d'informations sur les partenariats, voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdinaction>; et pour davantage d'informations sur les engagements volontaires, voir <https://oceanconference.un.org/commitments/>.

coopération concrète. Au niveau régional, l'instauration d'une coopération officielle dépendra également de la volonté politique des pays participants.

V. Domaines dans lesquels des partenariats pourraient être envisagés

39. Afin d'assurer la gestion durable, la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes marins et côtiers, il faudra créer entre les parties prenantes concernées davantage de partenariats mutuellement bénéfiques concernant les mesures de gestion par zone. Des partenariats axés sur le renforcement des capacités et l'assistance technique peuvent améliorer les capacités des populations locales à prendre une part plus active à la gestion des ressources par zone. Les institutions publiques peuvent également tirer parti de ces partenariats pour renforcer leurs capacités et être ainsi en mesure d'appuyer toutes les activités marines et côtières (par exemple, grâce à des politiques cohérentes, à la coordination, la collaboration, l'information, la communication et le suivi permanent) et de contribuer à l'intégration de mesures de gestion par zone dans les stratégies nationales et les plans relatifs au développement. La gestion des océans étant par nature une activité transfrontière, les nouveaux partenariats doivent être axés non seulement sur les outils et les approches scientifiques, mais aussi sur la coordination et l'harmonisation des efforts de gestion entrepris à tous les niveaux (local, national, régional et mondial).

40. Les autorités et les populations locales doivent être consultées et dotées des moyens nécessaires pour pouvoir prendre une part active dans la construction de l'avenir qu'elles veulent pour les mers et les zones littorales des régions dans lesquelles elles vivent. Il faut sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux services rendus par les écosystèmes marins et côtiers, et les citoyens doivent prendre toute la mesure du rôle crucial qu'ils peuvent jouer à cet égard.

41. D'autres domaines de partenariats sont envisageables : un partenariat mondial aux fins de l'aménagement de l'espace marin ; des partenariats visant à mieux protéger le patrimoine culturel subaquatique, à améliorer les recherches en la matière, et à permettre au grand public d'y accéder de façon responsable ; un partenariat visant à constituer un réseau mondial de spécialistes des grands écosystèmes marins ; des partenariats public-privé pour appuyer les outils de gestion par zone et leur financement ; la formation de partenaires principaux aux mécanismes de financement durable des aires marines protégées et à la cohérence nécessaire entre les plans d'activité et les résultats en matière de gestion ; un nouveau partenariat interdisciplinaire entre l'ONU et les organismes apparentés, la société civile, le milieu universitaire, les organisations régionales et les projets régionaux et le secteur privé, axé sur des solutions locales et sur la création de synergies pour appuyer la gouvernance et la gestion des océans et du littoral dans le cadre global du développement durable ; un dispositif mondial d'échange de données et de connaissances sur les océans en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable ; un partenariat pour mieux coordonner les initiatives entreprises pour réduire les captures accessoires de cétagés ; des partenariats visant à garantir aux populations un avenir durable et à conserver les actifs naturels ; des partenariats visant à améliorer la gestion de l'affectation des terres et à garantir, sur le terrain, la conservation, la restauration et l'utilisation durable des mangroves ; et des partenariats visant à renforcer la résilience des communautés côtières aux effets des changements climatiques.

VI. Pistes de réflexion pour le dialogue

42. Les questions suivantes pourraient être examinées lors du dialogue :

- a) Quels sont les facteurs qui contribuent à la gestion, la protection, la conservation et la restauration efficaces des écosystèmes marins et côtiers?
 - b) Quels types de partenariats peuvent favoriser la mobilisation de secteurs qui, habituellement, ne collaborent pas entre eux, et pourquoi ces partenariats sont-ils efficaces?
 - c) Comment pouvons-nous garantir la mobilisation des populations locales, leur assurer de nouveaux moyens de subsistances et répartir équitablement les avantages tirés des mesures de gestion par zone?
 - d) Comment pouvons-nous mieux mesurer les répercussions et l'efficacité des mesures de gestion par zone et les coûts et les avantages qui en découlent d'un point de vue social et économique?
-